L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 25 NOVEMBRE, 1884. 58eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine dans le second District de cette ville, durant les heures legales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi [illegible] jour de Décembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif jusqu'à ce que les dites ventes soient completées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts, et depuis, du 31ème jour de Décembre [illegible] dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais et dommages. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun [illegible] le montant de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun [illegible] être exposées en vente comme suit:

REYNOLDS, DAVID E.—
Taxe de 1883 montant à ...$10 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Commerce, [illegible], St. Joseph et Julia, designes comme lots Nos. 37 et 38 de l'ilet No. 123; les dits lots Nos. 37 et 38 mesurent ensemble [illegible] pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 105 pieds d'un cote et 101 de l'autre cote.

ROGERS, WYNNE—
Taxe de 1882 montant à ...30c
Taxe de 1883 montant à ...30c
Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Agnès, Gayoso et le Chemin Coquille, désigné comme un demi de l'ilet No. 640.

ROGERS, WYNNE—
Taxe de 1882, montant à ...15c
Taxe de 1883, montant à ...15c
Un certain quart d'ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Agnès, Gayoso et Vénus, désigné comme un quart de l'ilet No. 641.

ROGERS, WYNNE—
Taxe de 1882, montant à ...30c
Taxe de 1883, montant à ...30c
Un demi d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Euphrosine, Gayoso et Vénus, désigné comme un demi de l'ilet No. 642.

REES, SUC. JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$2 40
Taxe de 1883, montant à ...$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Julia et Cypres, designe comme lot No. 2 de l'ilet No. 515; le dit lot No. 2 mesure 156 pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de 114 pieds; le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues Julia et Johnson.

RIDDELL, MME M. A.—
Taxe de 1882, montant à ...$15 00
Taxe de 1883, montant à ...15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 267; le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Rampart sur 121 pieds de profondeur.

ROBERTSON, EDWARD J.—
Taxe de 1883, montant à ...$7 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situes dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lafayette et Poydras, designes comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 339; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent ensemble 99 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de [illegible] pieds d'un cote et 103 pieds de l'autre cote; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues Poydras et Miro.

ROBERTS, ROBERT & CO.—
Taxe de 1883, montant à ...$3 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Orleans, Howard et Gravier, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 114 pieds.

ROCHEREAU, A.—
Taxe de 1882 montant à ...90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Poydras et Perdido, designés comme les lots Nos. 7, 8 et 9 de l'ilet No. 6..; les dits lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 120 pieds.

RAUSCH, MLLE BERTHA—
Taxe de 1883, montant à ...$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Poydras et Perdido, désignés comme les lots Nos. 26 et 27 de l'ilet No. 609; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent ensemble 68 pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds.

ROBINSON, JAMES—
Taxe de 1883, montant à ...$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, [illegible] et Palmyre, designe comme lot No. 16 de l'ilet No. 858; le dit lot No. 16 mesure 45 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 151 pieds 10 pouces; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Palmyre et Broad.

ROBERTS, A. S. AND B.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Taxe de 1883, montant à ...9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situes dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Commune et Gasquet, designes comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 235; le dit lot No. 6 mesure 37 pieds de face à la rue Liberté sur 77 pieds de profondeur; le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Commune sur 100 pieds de profondeur; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Commune et Liberté.

REYNOLDS, W. J.—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Gravier et Commune, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 548; le dit lot No. 3 mesure [illegible] pieds de face à la rue Gravier sur 128 pieds de profondeur.

RAFIER, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à ...90c
Taxe de 1883, montant à ...90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, designé comme le lot No. 11 de l'ilet No. 864; le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 155 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Gasquet et Rocheblave.

ROBERT, P. J.—
Taxe de 1882, montant à ...$8 40
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Benton, Avenue Hagan, et les rues Palmyre et Gasquet, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No. 874; les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent ensemble 211 pieds de face à l'Avenue Hagan sur une profondeur de 112 pieds d'un cote et 154 pieds de l'autre cote, les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 forment l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Gasquet.

ROCHEFORD, VVE PIERRE—
Taxe de 1882, montant à ...$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...1 [illegible]
Une certaine portion triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Antoine, Cimetière et le Nouveau Canal, designée comme le triangle No. 842; le dit triangle No. 842 mesure 146 pieds d'un cote sur une profondeur de 156 pieds de l'autre cote.

ROCHEFORD, VVE PIERRE—
Taxe de 1882, montant à ...$1 20
Taxe de 1883, montant à ...1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Palmyre et Bank, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 858; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chaque 25 pieds de face à la rue Bank sur une profondeur de 100 pieds.

ROMERO, JOSEPH—
Taxe de 1883, montant à ...$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dorgenois, Commune et Gravier, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 610; le dit lot No. 24 mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Commune sur 120 pieds de profondeur.

RICARDE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à ...$3 00
Taxe de 1883, montant à ...3 00
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Napoléon, Commune et Clion, désignés comme les lots Nos. 10 à 19 de l'ilet No. 79.

RILLEAUX, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à ...$1 80
Taxe de 1883, montant à ...1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olympe, St. Patrick, Commune et Gasquet, designés comme lots Nos. 15 à 20 de l'ilet No. 619; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 157 pieds; le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 157 pieds; les dits lots Nos. 17 à 20 mesurent 30 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 157 pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues St. Patrick et Gasquet; les dits lots Nos. 17 à 20 forment l'encoignure des rues Gasquet et Olympe.

ROBERTSON, A. SILBEY—
Taxe de 1883, montant à ...$27 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], désignée comme une portion du triangle de l'ilet No. 1, A.

REYNOLDS, SUC. W. H.—
Taxe de 1882, montant à ...$45 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Front, Decatur, Fulton et South Market, désigné comme l'ilet No. 14.

ASILE ST. ANNE—
Taxe de 1882, montant à ...$390 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rousseau, Peters, Race et Front, désigné comme l'ilet No. 32; le dit ilet mesure 140 pieds de face sur une profondeur de 172 pieds.

SHIELDS, THOS. R.—
Taxe de 1882, montant à ...$30 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Robin, Race et Chippewa, désignée comme une portion de l'ilet No. 76; la dite portion mesure 88 pieds de face à la rue Race et [illegible] pieds à l'arrière sur une profondeur de [illegible] pieds d'un cote et 147 pieds de l'autre cote; la dite portion forme l'encoignure des rues Race et Chippewa.

SADLER, MME CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à ...$6 00
Taxe de 1883, montant à ...6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Euterpe, Rampart, [illegible], designé comme le lot No. 6 de l'ilet No. 174; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de 97 pieds.

SHEFF, THEO., ET MME E. LAPICE—
Taxe de 1883, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, St. Thomas, Religieuses et Ste Thérèse, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 53; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 167 pieds.

SMITH, JNO. MORGAN—
Taxe de 1883, montant à ...$30 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Race, [illegible], désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 5 mesure 150 pieds de face à la rue Religieuses sur 125 pieds de profondeur.

SMITH, A. S.—
Taxe de 1882, montant à ...$24 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, St. Jacques, Tchoupitoulas et Celeste, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21, 22 de l'ilet No. [illegible]; le lot No. 19 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Religieuses sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots Nos. 20, 21 et 22 mesurent chaque 21 pieds [illegible] pouces de face à la rue Religieuses sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces.

SCHULE, SUC. AUGUSTE—
Taxe de 1882, montant à ...$7 20
Taxe de 1883, montant à ...7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tulane, Rampart, [illegible], designé comme le lot No. 10 de l'ilet No. 287; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Tulane sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces.

SMITH, VVE J. C.—
Taxe de 1882, montant à ...$4 20
Taxe de 1883, montant à ...4 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Liberté, Terpsichore et Howard désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 352; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds 4 pouces de face à la rue Liberté sur une profondeur de [illegible] pieds.

SWITZER, MME M.—
Taxe de 1882, montant à ...$1 20
Taxe de 1883, montant à ...1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Magnolia, Clara et Thalie, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 417; le dit lot No. 4 mesure [illegible] de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces de profondeur.

SADLER, GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à ...90c
Taxe de 1883, montant à ...90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Felicité, Claiborne et Willow, désignée comme une portion de l'ilet No. 473; la dite portion mesure 17 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 125 pieds; la dite portion forme l'encoignure des rues Claiborne et Félicité.

SALOT, BERTRAND—
Taxe de 1882, montant à ...$1 20
Taxe de 1883, montant à ...1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, South Market, Tchoupitoulas et Delord, désigné comme lot No. 70 de l'ilet No. 67; le dit lot No. 80 mesure 21 pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de 58 pieds.

SYME, FREDK JAS.—
Taxe de 1882, montant à ...$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, St. Charles, Terpsichore et Carondelet, désigné comme lot No. 27 de l'ilet No. 210; le dit lot No. 27 mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds.

SPRAGUE, MME STURGIS—
Taxe de 1883, montant à ...$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Euterpe, Dryades, Terpsichore et Baronne, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 218; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 128 pieds.

STRATMEYER, AUGUSTE—
Taxe de 1883, montant à ...$19 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Euterpe, Dryades, Terpsichore et Rampart, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 282; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de 95 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Rampart et Euterpe.

STEEVE, GEO. C.—
Taxe de 1883, montant à ...$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Bassin, Euterpe et Franklin, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 217; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 97 pieds.

STRATMEYER, AUGUSTE—
Taxe de 1883, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Bassin et Franklin, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 2..; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Euterpe sur une profondeur de 97 pieds.

SEIFERT, STEPHEN—
Taxe de 1883, montant à ...$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Liberté, Melpomène et Howard, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 351; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 120 pieds.

SEWELL, MME THERESE—
Taxe de 1882, montant à ...$30 00
Taxe de 1883, montant à ...30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Clio, St. Charles et Erato, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 7 mesure 37 pieds de face à la rue Prytania sur 135 pieds de profondeur.

SCHILLING, F. T.—
Taxe de 1882, montant à ...$12 00
Taxe de 1883, montant à ...12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Franklin, Erato et Liberté, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 327; [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds.

SCHOERMANN, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à ...$15 00
Taxe de 1883, montant à ...15 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, [illegible], Erato et Liberté, désignée comme une portion des lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 321; la dite portion mesure 35 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de [illegible] pieds.

SEXSON, BENJ. P.—
Taxe de 1882, montant à ...$6 30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Calliope, Peters et Front, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 25; le dit lot No. 2 mesure 22 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces d'un coté et 125 pieds de l'autre coté.

STEWART, SUC. SAML.—
Taxe de 1882, montant à ...$12 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Peters, Gaiennie et Front, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble [illegible] de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds.

SOYE, VVE DAN. U. T.—
Taxe de 1883, montant à ...$21 60
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Calliope, désignés comme les lots Nos. 17, 18, 29 et 30 de l'ilet No. 50, les dits lots Nos. 17, 18, 29 et 30 mesurent ensemble 42 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Pearl sur une profondeur de 167 pieds.

SHIELL, VVE JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$7 20
Taxe de 1883, montant à ...7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Thalie, Camp et Erato, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 128 pieds.

SEARLE, VVE JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...[illegible]
Taxe de 1883, montant à ...[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district [illegible] désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 7 mesure 35 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de [illegible] pieds.

SUTHERLAND, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à ...$2 70
Taxe de 1883, montant à ...2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Willow et Clio, [illegible] désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 473; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de [illegible] pieds.

SMITH, M. J., & CO.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 70
Taxe de 1883, montant à ...9 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] Nouveau Canal [illegible], désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 423; le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face au Nouveau Canal sur une profondeur de 112 pieds.

SMITH, M. J., & CO.—
Taxe de 1882, montant à ...$2 70
Taxe de 1883, montant à ...2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] le Nouveau Canal, [illegible] Willow et [illegible], désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 423; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face au Nouveau Canal sur une profondeur de 115 pieds.

SMITH, M. J., & CO.—
Taxe de 1882, montant à ...$2 00
Taxe de 1883, montant à ...2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Clara, le Nouveau Canal, et les rues Willow et Euphrosine, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 423; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 64 pieds de face au Nouveau Canal sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots Nos. 7 et 8 forment l'encoignure du Nouveau Canal et de la rue Willow.

SMITH, M. J., & CO.—
Taxe de 1882, montant à ...$2 70
Taxe de 1883, montant à ...2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Clara, le Nouveau Canal, les rues Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 423; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face au Nouveau Canal sur [illegible] pieds de profondeur.

SLIDELL, ALF., ET AUTRES—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dorgenois, Venus, Broad et Euphrosine, désigné comme l'ilet No. 599.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Trois-quarts d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Vénus, Broad et Calliope, designé comme l'ilet No. [illegible].

STEWART, SUC. SAML.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Peters et [illegible], désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 35; le dit lot No. 3 mesure 22 pieds de face à la rue St. Joseph sur 85 pieds de profondeur.

SHERIDAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à ...$3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, St. Thomas, Annonciation et [illegible], désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 71; le dit lot No. 18 mesure 39 pieds de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de [illegible] pieds 6 pouces d'un coté et 26 pieds de l'autre coté.

STEWART, SUC. SAML.—
Taxe de 1882, montant à ...$34 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Constance, [illegible] et Magazine, désignés comme lots Nos. 5, 6 et 7 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent ensemble [illegible] pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de [illegible] pieds.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1883, montant à ...$12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Constance, [illegible] et Magazine, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 137; les dits lots Nos. [illegible] mesurent ensemble 78 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots forment l'encoignure des rues Constance et Calliope.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à ...$33 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Thalie, Erato et Magazine, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 15 mesure 42 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de [illegible] pieds.

SAMUELS, VVE WM.—
Taxe de 1883, montant à ...$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Thalie, Erato et St. Charles, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de [illegible] pieds.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1883, montant à ...15c
Un quart d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Clio et Calliope désigné comme un quart de l'ilet No. [illegible].

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Broad, White, Euterpe et Calliope, désigné comme l'ilet No. [illegible].

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lopez, Agnès, Gayoso et Vénus, désigné comme l'ilet No. [illegible].

SCHANTY, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Salcedo, Agnès, Lopez et Vénus désigné comme l'ilet No. [illegible].

SLIDELL, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...30c
Taxe de 1883, montant à ...30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rendon, Venus, [illegible] et la rue Agnès, désigné comme l'ilet No. [illegible].

SLIDELL, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rendon, [illegible] Agnès, désigné comme l'ilet No. [illegible].

SALOT, BERTRAND—
Taxe de 1883, montant à ...$9 60
[illegible] forment l'encoignure des rues Clara et [illegible].

SLIDELL, JNO.—
[illegible]

SOCIETE DES FILLES DE CHARITE DE ST. VINCENT DE PAUL—
Taxe de 1882, montant à ...[illegible]
Taxe de 1883, montant à ...[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Commune, Lafayette et Poydras, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 62, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent [illegible] pieds 4 pouces de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible].

SLIDELL, JNO.—
Taxe de 1883, montant à ...80c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues White, [illegible], Dorgenois et Calliope, désigné comme l'ilet No. 595.

SCHANTZ, GEO.—
Taxe de 1882, montant à ...15c
Une certaine portion triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] et St. Pierre, désignée comme le triangle de l'ilet No. 728.

SHEPPARD, PHILO HIND—
Taxe de 1883, montant à ...$17 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Girod et Lafayette, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 61; le dit lot No. 5 mesure 33 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Girod et Commune.

SEWELL, MME T. J.—
Taxe de 1882, montant à ...$120 00
Taxe de 1883, montant à ...120 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Julia et St. Joseph, désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 161; les dits lots Nos. [illegible] mesurent 126 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible], VVE L. G. ET MARIE J. [illegible]—
Taxe de 1883, montant à ...$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Julia et St. Joseph, désigné comme lot No. 44 de l'ilet No. 161; le dit lot No. 44 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Julia sur 65 pieds 11 pouces de profondeur.

SLIDELL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...$2 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...2 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Rampart, Perdido, [illegible], désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 40 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 64 pieds.

SCHWARTZ, MOSES—
Taxe de 1882, montant à ...$108 00
Taxe de 1883, montant à ...108 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Julia et Girod, désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; les dits lots mesurent 150 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de [illegible] pieds.

SOUTHWESTERN BIBLE COMPANY—
Taxe de 1882, montant à ...$60 00
Taxe de 1883, montant à ...60 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Camp, [illegible] Girod, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 14 mesure 27 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 142 pieds.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à ...$34 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 166; le dit lot No. 1 mesure 20 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Magazine et Lafayette.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1883, montant à ...$20 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Joseph, Julia, Camp et St. Charles, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent ensemble 100 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 173 pieds.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1883, montant à ...$72 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Joseph, Julia, Camp et St. Charles, désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 161; les dits lots Nos. 10, 11 et 12 mesurent ensemble 72 pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de 130 pieds.

SHEEAN, SUC. DANIEL—
Taxe de 1882, montant à ...$7 20
Taxe de 1883, montant à ...7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Lafayette et Girod, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 285; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 128 pieds.

SHAW, LOUIS C.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Julie et Girod, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 309; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 46 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 128 pieds.

SHAW, LOUIS C.—
Taxe de 1882, montant à ...$12 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Julie et Girod, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 de l'ilet No. 309; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 57 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

SHATER, PHILIP—
Taxe de 1883, montant à ...$6 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Lamat, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 578; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Lamat sur une profondeur de 125 pieds.

STEWART, VVE YORK—
Taxe de 1883, montant à ...$6 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 476; le dit lot No. 22 mesure 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Poydras et Bertrand.

SHACKELFORD, O. C.—
Taxe de 1882, montant à ...$1 80
Taxe de 1883, montant à ...1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Cypres, Julie et [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible]; [illegible] pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

SHACKELFORD, O. C.—
Taxe de 1882, montant à ...$1 85
Taxe de 1883, montant à ...1 85
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Cypres, et Julia, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 445, le dit lot No. [illegible] mesure 23 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

SCHOMMER, LOUIS—
Taxe de 1883, montant à ...45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Rendon, [illegible] et Bandin, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 68 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues [illegible].

SIMON, HENRI S.—
Taxe de 1882, montant à ...$5 60
Taxe de 1883, montant à ...5 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Cypres et Lafayette, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 64 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de [illegible] pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 forment l'encoignure des rues Roman et Lafayette.

SHACKELFORD, O. C.—
Taxe de 1882, montant à ...$6 00
Taxe de 1883, montant à ...6 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 445; le dit lot No. 21 mesure 23 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 122 pieds.

SEWELL, THERESE JEANNE—
Taxe de 1883, montant à ...$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, St. Charles, Allée Commercial et Poydras, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 173; le dit lot No. 6 mesure 34 pieds de face à l'Allée Commercial sur une profondeur de 40 pieds.

ASILE CATHOLIQUE STE. MARIE—
Taxe de 1882, montant à ...$96 00
Taxe de 1883, montant à ...96 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Union et Perdido, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 7 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds.

SUTTON, S. H.—
Taxe de 1882, montant à ...$1 80
Taxe de 1883, montant à ...1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Bertrand, Johnson et Gravier, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 498; le dit lot No. 24 mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur sur une profondeur de 120 pieds.

SCHOMMER, MME LOUIS—
Taxe de 1883, montant à ...$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Cyprès et Julie, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 9 mesure 20 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 60 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Julie et Derbigny.

SCHOMMER, MME LOUIS—
Taxe de 1883, montant à ...$6 00
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Cyprès et Julie, désignée comme une portion de l'ilet No. 479; la dite portion mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 60 pieds.

SEVON, JOS. EMANUEL M.—
Taxe de 1883, montant à ...$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Fulton, Reverse et Gravier, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 3; le dit lot No. 11 mesure 21 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de [illegible] pieds d'un coté et 10 pieds de l'autre coté.

SLIDELL, HERITIERS DE JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$1 80
Taxe de 1883, montant à ...1 80
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cortez, Scott, le Nouveau Canal et la rue Gravier, désignée comme une portion de l'ilet No. 740.

SAMUEL, BERNARD—
Taxe de 1882, montant à ...$21 00
Taxe de 1883, montant à ...21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rampart, Commune et Gravier, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 7 mesure 34 pieds de face à la rue Commune sur 129 pieds de profondeur.

SANTINS, JOS.—
Taxe de 1882, montant à ...$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villere, Commune et Gasquet, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 7 mesure 22 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 96 pieds.

SANDS, MME C. P.—
Taxe de 1882, montant à ...$12 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Derbigny, Palmyre et Gasquet, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 127 pieds.

SEVENTH STREET PROTESTANT ORPHANS' HOME—
Taxe de 1883 montant à ...$45 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Poydras et Natchez, désigné comme le No. 2[illegible] de l'ilet No. 130; le dit lot No. 21 mesure 20 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 66 pieds.

SKIDMORE, PHIL. H.—
Taxe de 1882, montant à ...$130 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Poydras et Natchez, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent ensemble [illegible] pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces; les dits lots forment l'encoignure des rues Camp et Natchez.

SEVENTH STREET PROTESTANT ORPHANS' HOME—
Taxe de 1883, montant à ...$50 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Poydras et Natchez, désigné comme lot No. 30 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 30 mesure 25 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 110 pieds.

SHEPLEY, MME OBELIA ET MARIE J. MOLIERA—
Taxe de 1883, montant à ...$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Palmyre et Commune, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 21 mesure 27 pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de 172 pieds d'un coté et 117 pieds de l'autre coté.

SADLER, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$5 40
Taxe de 1883, montant à ...5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ste. Jeanne, Bolivar, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 34 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 34 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Jeanne sur une profondeur de 122 pieds.

SWARBRICK, GEO.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Rousseau, [illegible] et Race, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

SEWELL, THERESE JEANNE—
Taxe de 1883, montant à ...$75 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Allée Commerciale, [illegible] Poydras, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 172; le dit lot No. [illegible] mesure 34 pieds de face à l'Allée Commerciale sur une profondeur de 40 pieds.

ASILE CATHOLIQUE STE MARIE—
Taxe de 1883, montant à ...$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Union et Perdido, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 7 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds.

SHANNON, VVE JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 70
Taxe de 1883, montant à ...9 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Palmyre et Gasquet, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 521; le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds.

SCANLAN, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à ...$2 40
Taxe de 1883, montant à ...2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Palmyre et Gasquet, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 1 mesure 26 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds.

SULLIVAN, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à ...$2 00
Taxe de 1883, montant à ...2 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Palmyre et Bank, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 118 pieds.

SEEBOLD, W. E.—
Taxe de 1882, montant à ...$36 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gasquet et Canal, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 534; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 135 pieds.

SLUGHTER, CHAS. S.—
Taxe de 1882, montant à ...90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Bank et Palmyre, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 578; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds.

SHORES, BAGLEY—
Taxe de 1882, montant à ...30c
Taxe de 1883, montant à ...30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, Ulloa et d'Hémécourt, désignée comme une portion du lot No. 15 de l'ilet No. 720; la dite portion mesure 36 pieds de face à la rue Ulloa sur une profondeur de 108 pieds.

STUART, JOHN ET SAMUEL—
Taxe de 1883, montant à ...30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 600; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Poydras sur une profondeur de 120 pieds.

SULLIVAN, PATRICK, No. 2—
Taxe de 1882, montant à ...$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Gravier, Dupré et Perdido, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 614; les lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent ensemble 96 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur; les dits lots forment l'encoignure des rues Perdido et Dupré.

SCHUMERT, MATHIAS—
Taxe de 1883, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Gasquet et Cans, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 399; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 96 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Gasquet et Villeré.

SMITH, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...30c
Taxe de 1883, montant à ...30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Napoléon, Alexandre, Bandin et Bank, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 798.

SLATTERY, MME JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Antoine, Bernadotte et Gasquet, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 824; le dit lot No. 11 mesure 21 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 127 pieds; le dit lot No. 10 mesure 81 pieds de face à la rue Antoine sur une profondeur de 169 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Canal et Antoine.

SLATTERY, MME JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Antoine, Bernadotte et Gasquet, désignés comme lots Nos. 18 à 22 de l'ilet No. 824; les dits lots Nos. 18 à 21 mesurent 64 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces; le dit lot No. 22 mesure [illegible] pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Bernadotte et Gasquet.

SHERIDAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à ...$7 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Jeanne, Bolivar, Gravier et Commune, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds.

SHERIDAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à ...$6 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Commune désignés comme portion des lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 472; la dite portion des lots Nos. 21 et 22 mesure 45 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 58 pieds; la dite portion des lots Nos. 21 et 22 forme l'encoignure des rues Gravier et Bolivar.

SHERIDAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à ...$6 40
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Gravier, Commune et Bertrand, désignés comme portion des lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 472, la dite portion des lots Nos. 21 et 22 mesure 22 pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 45 pieds 5 pouces.

STACKHOUSE, MME A. E.—
Taxe de 1883, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Front, Terpsichore et Henderson, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Front sur une profondeur de 113 pieds.

ASILE CATHOLIQUE STE. MARIE—
Taxe de 1883, montant à ...$21 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Henderson, Terpsichore et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet No. 42, les dits lots Nos. 9 à 14 mesurent ensemble 145 pieds 4 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de 164 pieds 4 pouces, les dits lots Nos. 9 à 14 forment l'encoignure des rues Peters et Henderson.

STEWART, SUC. SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à ...$6 60
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Thalie, Tchoupitoulas et Ste. Thérèse, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 54; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 95 pieds.

TRELFORD, ALEXANDRE—
Taxe de 1882, montant à ...$4 65
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Gasquet et Palmyre, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 470; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent, chaque, 27 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 100 pieds.

TAYLOR, SOPHIE—
Taxe de 1882, montant à ...$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Bolivar, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 464; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 120 pieds.

TRICK, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ...30c
Taxe de 1883, montant à ...30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras désigné comme le lot No. 32 de l'ilet No. 600; le dit lot No. 32 mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds.

TANNER, ESTELLE—
Taxe de 1882, montant à ...$90 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 267; le dit lot No. 3 mesure [illegible] pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces.

TRELFORD, ALEXANDRE—
Taxe de 1882, montant à ...$3 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Gasquet et Commune, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 371; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds.

TRACEY, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Commune et Palmyre, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 480; le dit lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds.

TOMATIS, MME ELIZABETH—
Taxe de 1883, montant à ...$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Erato, Magazine et Gaiennié, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 139; le dit lot No. 17 mesure 37 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 91 pieds.

TERRY, J. O. O. F., ET W. S.—
Taxe de 1883, montant à ...$15 00
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Clio, Franklin et Calliope, désignés comme lots Nos. 34 et 35 de l'ilet No. 290 et 312; les dits lots Nos. 34 et 35 mesurent 66 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 93 pieds.

TOMATIS, MLLE ROSALIE—
Taxe de 1883, montant à ...$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Erato, Freret et Thalie, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 18 mesure 22 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de [illegible] pieds.

TRISCONI, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...$24 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Commune, St. Joseph et Julie, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 54; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 64 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de [illegible] pieds.

TRISCONI, JOHN—
Taxe de 1883, montant à ...$12 00
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Commerce, St. Joseph et Julie, désignés comme lots Nos. 30 et 31 de l'ilet No. 54; les dits lots Nos. 30 et 31 mesurent 64 pieds de face à la rue Commerce sur une profondeur de 110 pieds.

TRELFORD, ALEXANDRE—
Taxe de 1882, montant à ...$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Bank et Bandin, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 13 mesure 56 pieds de face à la rue Bank sur une profondeur de 105 pieds.

TOMPKINS, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à ...$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Palmyre et Bank désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 54 pieds de face à la rue Bank sur une profondeur de [illegible] pieds; les dits lots Nos. 6 et 7 forment l'encoignure des rues Bank et Dorgenois.

THOMAS, MME MARIE LOUISE—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Gasquet et Commune, désignée comme une portion du lot No. 20 de l'ilet No. 371; la dite portion mesure [illegible] pieds de face à la rue Robertson sur [illegible] pieds de profondeur.

TRISCONI, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...$24 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Peters, Tchoupitoulas et Erato, désignés comme lots Nos. 6, 7 et 8 de l'ilet No. 47; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 72 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de [illegible] pieds.

TRISCONI, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Girod et Julie, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 11 mesure 22 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 63 pieds.

THORN, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à ...$4 80
Taxe de 1883, montant à ...4 80
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Jacques, St. Thomas, Religieuses, Céleste et Félicité, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 47, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 64 pieds de face à la rue St. Jacques sur une profondeur de 120 pieds.

TISSOT, A. L., ET MME E. STAPLETON—
Taxe de 1882, montant à ...$6 00
Taxe de 1883, montant à ...6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St. Joseph, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 21 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces.

THOMPSON, JNO. L.—
Taxe de 1882, montant à ...60c
Taxe de 1883, montant à ...60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Julie et Cyprès, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 479; le dit lot No. 7 mesure [illegible] pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds.

VAN HOUTEN, MME C.—
Taxe de 1882, montant à ...$6 00
Taxe de 1883, montant à ...6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Freret, Erato et Liberté désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 323; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 128 pieds.

VEIGLE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à ...45c
Taxe de 1883, montant à ...45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Poydras et Julie, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 153 pieds.

VAN NORDEN, W.—
Taxe de 1882, montant à ...$7 20
Taxe de 1883, montant à ...7 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clark, Génois, Gasquet et Canal, désigné comme l'ilet No. 708.

VAN NORDEN, W.—
Taxe de 1882, montant à ...$3 00
Taxe de 1883, montant à ...3 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Murat, Olympe, Palmyre et Gasquet, désigné comme l'ilet No. 816.

VAN NORDEN, W.—
Taxe de 1882, montant à ...$2 10
Taxe de 1883, montant à ...2 10
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, Olympe, Palmyre, et Gasquet, désignés comme les lots Nos. 11 à 20 de l'ilet No. 820; les dits lots Nos. 11 à 20 mesurent 314 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 202 pieds; les dits lots Nos. 11 à 20 forment l'encoignure des rues Palmyre et Olympe.

VICELLIO, CHAS. T.—
Taxe de 1883, montant à ...$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Clio, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 415; le dit lot No. 16 mesure 64 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 30 pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Clara et Clio.

VICELLIO, CHAS. T.—
Taxe de 1883, montant à ...$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Clio, Erato et Clara, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 422; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds.

VINET, V. NICHOLAS—
Taxe de 1883, montant à ...$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Lafayette et Girod, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 60; le dit lot No. 5 mesure 19 pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de 86 pieds.

VASON, W. J.—
Taxe de 1882, montant à ...$9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Jacques, Céleste et Peters, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 35; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 42 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 128 pieds de profondeur.

VASON, W. J.—
Taxe de 1882, montant à ...$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, Hunter et Peters, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 45; le dit lot No. 14 mesure [illegible] pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 96 pieds.

VINCENT, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à ...$18 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Carondelet, Euterpe et Baronne, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible]; la dite portion mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

WARD, MME MARGUERITE—
Taxe de 1883, montant à ...$13 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Market, Chippewa et Félicité, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 105; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 62 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds.